



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2025

DELIBERATION 08 FIN – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **8 octobre 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Absents : 2

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, M. TUO, Mme BERGE, M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORiot DE ROUVRAY, M. SIRE.

Absents : Mme ESTRADÉ, Mme PLAGNET,

Pouvoirs donnés : Mme PLAGNET donne procuration à M. BEAUQUESTE,
Mme ESTRADÉ donne procuration à M. DEMASLES,

Secrétaire de séance : Marie-Pierre TOUSTARD

DELIBERATION 08 FIN – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le trésorier a transmis les demandes d'Admission en non-valeur pour l'année 2025 sur des titres que la trésorerie ne peut pas recouvrer.

Le montant total de ses admissions en non-valeur s'élève à 105 €.

Les crédits au compte 6541 ont été prévus au budget primitif 2025 à hauteur de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- Accepte l'admission en non-valeur de la liste N°7282940311.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance
MP TOUSTARD

Le 24 octobre 2025

Le Maire,

JC. BEAUQUESTE